



# UNION DES VICTIMES DE LUBRIZOL

Le 3 janvier 2025  
à Forges-les-Eaux

Mr le Président, Pascal Le Brun,

En ce début d'année, nous nous permettons tout d'abord de vous souhaiter tous nos vœux de bonheur pour 2025.

Nous tenions à vous remercier d'avoir répondu favorablement à notre alerte face au désarroi de Mr Henriët, que nous avons mis en évidence, par courrier, le 28 novembre dernier. Le fait d'avoir réduit votre demande de remboursement de l'avance de trésorerie Lubrizol, passant de 5.034,13 € à 874,00 € fût un réel soulagement pour lui. Cela lui permettra, nous en sommes persuadés, de poursuivre son activité plus sereinement. Il est à noter tout de même qu'il sera resté à charge, et non pas à la charge de Lubrizol, 874 € pour Mr Henriët, et 4.160,13 € à la charge de l'interprofession que vous représentez, à la place du pollueur. Pour rappel, Mr le ministre de l'Agriculture de l'époque, Mr Didier Guillaume avait déclaré juste après l'incendie qu'il veillerait à ce que les agriculteurs soient remboursés jusqu'au dernier euro de leurs pertes... Ce fût également le cas du Premier Ministre Edouard Philippe, dans la Cour d'honneur de la préfecture de Seine Maritime, ce qui soulève le constat d'un fiasco sur le principe de pollueur/payeur que nous dénonçons depuis plus de 5 ans. Les belles paroles et promesses de communication sont parties en fumée !

Cela étant dit, nous avons appris l'existence d'un nouveau cas similaire à côté de Douai en les personnes de Mr & Mme Carré, exploitant la Ferme du Clos de Terre-Neuve, à Frais-Marais.

En effet, par le bief de la presse local, ceux-ci ont également déclaré qu'il leurs était réclamé un remboursement de l'aide de trésorerie de 10.000 € par le CNIEL, suite à leurs pertes de lait jetés sur décision préfectorale. N'ayant pas reçu d'indemnisation de Lubrizol, là encore, l'histoire est hallucinante et injuste.

Lors d'un entretien téléphonique, Mme Carré nous a expliqué qu'a priori vous consentiez à réduire cette dette à hauteur de 5.000 €, que la Ville de Douai prendrait en charge 2.500 € et la Communauté de Commune Douais Agglo les 2.500 € restant. Nous voici ravi pour le sort de Mr et Mme Carré et ce dénouement en phase de devenir officiel, mais cela interpelle notre association.

Voici les questions qui nous taraudent l'esprit :

- Combien d'autres cas silencieux et litigieux existent-ils auprès de votre interprofession ?
- Mr Luc Smessaert, président du FMSE avait déclaré dans L'Action Agricole Picarde que le CNIEL se ferait directement rembourser par Lubrizol (voir pièce jointe). Pourquoi cela n'est-il pas le cas ?
- Nos élus locaux, Maire et Communautés de Communes ne sont-ils pas les payeurs à la place du pollueur ?
- Que font nos élus, députés et sénateurs, que nous avons alertés, jusqu'en commission sénatoriale et parlementaire sur les dérives des « Fonds de solidarité » Lubrizol ?
- Quelqu'un a-t-il l'intention d'envoyer la facture à l'industriel avec une mise en demeure de rembourser ?

- Quelle est la position des différentes préfectures face à ce fiasco ? - De nouveau l'argent publique doit-elle éponger les dettes de Lubrizol ?

- Pourrions-nous, CNIEL, autres paysans dans le même cas, élus et associations, nous mettre autour d'une table pour régler ce problème de façon globale ?

En toute équité, étant donné que la Com Com du Douaisis Agglo paie les « dettes de Lubrizol », en solidarité avec le monde agricole, nous allons solliciter, avec Monsieur Henriot, le remboursement de ces 874 €, injustement à sa charge, auprès de la Communauté de Commune des 4 Rivières, et de son Président, Mr Éric Picard.

En effet, les plus hauts services de l'état s'étant engagés à solutionner les choses pour le monde paysan, il paraît logique que ces collectivités locales, si proches des agriculteurs lorsqu'ils clament les difficultés de leur travail, assument ces frais malheureusement « polluants » pour leur trésorerie.

Que la Com Com des 4 Rivières ainsi que celle du Douaisis Agglo sachent qu'il est encore temps d'être partie civile pour réclamer un préjudice, nous pouvons les y aider bénévolement...

Une fois de plus, nous nous permettons de mettre ce courrier en copie aux autorités locales, Députés et Sénateurs, ainsi qu'à la presse.

En attente de votre retour et d'un éventuel rendez-vous pour traiter les autres dossiers, veuillez agréer, Monsieur Le Brun, nos salutations distinguées.

Mr Bruno LECLERC, Président de l'UVL



**Union des Victimes de Lubrizol**

Mairie / Place Brévière

76440 FORGES-LES-EAUX

[uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com](mailto:uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com) / Tél : 06.11.31.13.17